DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE SPECIAL
PLAN DE RECONSTITUTION DE LA SOLE MANCHE OUEST

à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
du port d'immatriculation du navire
(*si le navire n'est pas éligible à la pêcherie visée, la demande de PPS doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)*

Références réglementaires	* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°509/2007 du Conseil du 7 mai 2007 établissant un plan pluriannuel pour l'exploitation durable du stock de sole dans la Manche occidentale ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) 1288/2009 instituant des mesures techniques transitoires du 1er janvier 2010 au 30 juin 2011 ; * Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ; * Arrêté du 31 mars 2008 portant création d'un permis de pêche spécial pour certaines activités de pêche dans les zones de reconstitution ou de gestion des stocks halieutiques.

Nom de l'armement :				
Adresse de l'armement :				
Numéro de SIRET de l'armement :				
OP ou comité des pêches concerné :				
Nom du navire demandeur :				
Immatriculation du navire demandeur :	quartier	numéro		
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres) :		**Puissance du navire (en kW) :**	**Jauge du navire (en UMS) :**	
Pour la période du:		**au :**		

Demande un PPS pour les zones de reconstution de la Sole en Manche Occidentale pour le ou les engin(s) suivant(s) :		**Avec une dérogation :** (cochez le cas échéant) (article Annexe IIc du règlement TAC et Quotas annuel)	
		Dérogation maillage >= 120 mm(point 1.2):	**Observateurs embarqués:**
☐	Chalut à perche > = 80 mm	NEANT	OUI / NON (1)
☐	Filet sauf trémail < 220 mm	☐	OUI / NON (1)
☐	Trémails < 220 mm	☐	OUI / NON (1)

Dans le cas où un permis de pêche spécial est délivré conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.
(1) Rayer la mention inutile

Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :	**Signature:**
Je soussigné…… **Fait à ……..** **Le ……**	

Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :	**Cachet et signature**
Je soussigné……..... **président/directeur de** **…….....** ☐ émets un avis FAVORABLE et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêcherie visée. ☐ émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous : Fait à …… le ……	